

BRASLES INFOS

LE FLASH

COMMUNE DE BRASLES - 3 SEPTEMBRE 2020 - n°70



L'ÉDITO

Madame, Monsieur,
Chers concitoyens,

Les élèves ont repris le chemin de l'école après une année scolaire 2019-2020 mouvementée. Nous espérons vivement que l'application stricte des règles sanitaires, par tous, permettra de limiter la propagation du virus et d'éviter de nouvelles mesures plus contraignantes.

Le Préfet de l'Aisne a annoncé le port du masque obligatoire, dès ce 3 septembre, pour toutes les personnes de plus de 11 ans, dans un périmètre de 50 m aux abords des écoles, au moment des entrées et sorties des enfants. Je ne doute pas que vous respecterez scrupuleusement ces mesures pour la sécurité de tous.

Malgré ce contexte, nous nous apprêtons à reprendre des animations, car la vie doit malgré tout continuer ! Ainsi, une randonnée alliant promenade dans la nature et nettoyage des espaces verts sera proposée fin septembre. Nous espérons également pouvoir rapidement vous confirmer une animation pour les Journées du Patrimoine et la tenue de la foire d'automne.

En attendant, je vous souhaite à tous une très bonne rentrée.

Julie CONTOZ
Maire de Brasles

Chaussure perdue attend son jeune propriétaire...



Cette petite chausseur nous a été déposée en Mairie il y a

quelques jours. Elle attend que son jeune propriétaire vienne la récupérer aux heures d'ouverture du secrétariat.

Une rentrée avec un effectif d'élèves en progression

Mardi 1^{er} septembre, 159 élèves ont fait leur rentrée, dans un contexte sanitaire toujours particulier, au sein du regroupement scolaire intercommunal Brasles-Gland.

Grâce à une natalité élevée ces dernières années et à l'arrivée de nouveaux habitants, notamment au sein de l'éco quartier des Garats, la fréquentation de notre école progresse ! Une nouvelle réjouissante pour garantir la pérennité des classes sur notre village.

Classe de CE2 de Mme FALGUIERES



Brûlage des déchets : rappel de l'interdiction

A l'approche de la période automnale, nous vous rappelons que le brûlage des déchets ménagers, dont les déchets verts à l'air libre est strictement interdit, tout au long de l'année, sur toute la Région des Hauts-de-France.

Les infractions à la réglementation peuvent être constatées par le maire, ses adjoints ou les forces de l'ordre.

En cas de non respect, l'article 131-13 du code pénal prévoit une contravention dont le montant peut aller jusqu'à 450€.

Pensez au compostage, au paillage ou à déposer vos déchets verts en déchèterie .

Des masques pour les collégiens braslois

Afin d'aider les familles brasloises ayant des difficultés pour l'équipement des collégiens en masques de protection, la municipalité a décidé de fournir deux masques en tissu lavables à chaque élève de plus de 11 ans, inscrit au collège. La demande est à faire auprès du secrétariat de Mairie.

Foire d'automne

Malgré le contexte sanitaire contraignant, la municipalité travaille pour que la foire d'automne, dont la traditionnelle brocante, puisse avoir lieu le dimanche 18 octobre. Nous reviendrons vers vous dès que la possibilité de tenue de cet événement nous aura été confirmée par les autorités.

Retour en images sur...

Les services techniques de la commune, supervisés par Jérôme LAPONTÉ adjoint en charge des travaux et de l'école n'ont pas chômé durant l'été.

Differentes interventions de remise en peinture des marquages de sécurité aux abords des écoles ont été réalisées. Place Georges et Gaston BRIGOT, des barrières ont été installées, ainsi qu'un marquage réglementaire, devant la grille de l'école élémentaire afin d'éviter le stationnement de véhicules.



Ouverture de la mairie le samedi

Ce samedi 5 septembre, l'accueil de la mairie sera ouvert de 10h à 12h.

A partir du samedi 12 septembre, la mairie ouvrira un samedi sur deux (les semaines impaires) de 10h à 12h.

Reprise des activités de l'association Brasles-1fo100nuages le 14 septembre

L'association Brasles-1fo100nuages reprendra ses activités le lundi 14 septembre, dans le respect des règles sanitaires.

Une partie des ordinateurs a été remplacée et l'association a fait l'acquisition de webcams pour permettre de se familiariser - si besoin - avec les "appels vidéo" (Skype), la "vidéo conférence" (Zoom) ou la "consultation à distance" (Doctolib – uniquement pour vous guider à l'utilisation) ou si besoin le "télétravail".

Les Braslois et les adhérents pourront accéder à la salle des nouvelles technologies du numérique :

• lundi, mardi et mercredi : de 9h à 12h.

Pour un accès en soirée, une pré-inscription est nécessaire.

• lundi, mardi et jeudi : de 17h à 19h.

Les Ateliers Vidéo, avec la participation de "Ciné-Villages" et "Imagine&Vous" auront lieu :

- mercredi de 17h à 19h.
- samedi de 15h à 17h

Salle communale des Technologies du Numérique
3 rue Aristide Briand
contact@1fo100nuages.fr
<https://www.1Fo100nuages.fr>

Le tir à l'arc : un sport bon pour le corps et l'esprit

Depuis la fusion des compagnies d'arc de Brasles et de Château-Thierry en 2011, la compagnie de Château-Thierry et de Brasles dispose d'équipements sportifs pour l'entraînement en salle (au gymnase René Cassin) et en extérieur (au jeu d'arc de Brasles).



Des événements loisirs et traditionnels sont organisés tout au long de l'année : jeux durant les vacances scolaires et à proximité des fêtes comme Halloween et Noël, le tir à l'oiseau (tir traditionnel dans l'archerie, durant lequel les archers de la compagnie se réunissent durant toute une journée, partagent un repas et de la bonne humeur) et autres.

Les compétitions officielles sont également au rendez-vous toute la saison.

Les archers de Château-Thierry et Brasles seront présents au village associatif organisé par la ville de Château-Thierry le samedi 5 septembre, place Jean Moulin de 10h à 18h et lors des séances d'essais les mardis 8 et 15 septembre, à partir de 18h, au gymnase René Cassin.

N'hésitez pas à aller les rencontrer pour en savoir davantage sur cette discipline. Vous pouvez également contacter l'association par téléphone au 07.49.06.30.39 ou par e-mail : les.archers.de.chateau.thierry@gmail.com

Pour une rentrée positive !

Ces derniers mois, nous avons dû faire face à un bouleversement dans notre quotidien avec l'annonce de cette pandémie dont le nom familier résonne dans l'esprit de chaque personne - la covid 19 -, obligeant à un confinement général, puis à un déconfinement contrôlé. Alors que nous avons respecté les gestes barrières (lavage des mains, port du masque, distanciation sociale ...), nous devons poursuivre nos efforts car une "deuxième vague" est toujours susceptible de se produire (des nouveaux cas sont signalés).

Nous voici malgré tout déjà arrivés au mois de septembre... alors pourquoi ne pas penser à quelques bonnes résolutions de rentrée qui contribueront à une meilleure santé, un meilleur équilibre physique, psychologique et social:

- continuer à respecter les mesures sanitaires
- manger sain et équilibré en consommant le plus souvent possible des fruits et des légumes de saison
- pratiquer une activité physique, sportive, manuelle, récréative
- modérer ou stopper sa consommation d'alcool, de tabac
- retarder la diminution de la mémoire en pratiquant une activité cérébrale (lecture ,mots croisés,)
- profiter de ses proches, sa famille, ses amis
- être respectueux envers les autres
- partager, échanger
- positiver, voir toujours le côté positif des choses malgré les circonstances, sourire à la vie
- s'accorder du temps à soi , prendre soin de soi et de son bien -être.

CONTINUONS À NOUS PROTEGER ET À PROTEGER AUSSI LES AUTRES

Nous sommes tous responsables de notre santé.

Armelle MUNIER, conseillère municipale déléguée à la santé et à la solidarité

Ça se passe en septembre...

Samedi 26 septembre, de 14h à 16h, la municipalité organise une randonnée de découverte des sentes du village, au cours de laquelle les participants seront invités à collecter les déchets découverts au cours de la promenade. Les habitants souhaitant participer sont invités à se munir de gants de protection et d'un masque. Le rendez-vous est fixé devant la mairie. Une collation sera offerte à l'issue du parcours.

26
septembre

PANNEAU POCKET / Pour être informé en continu et en temps réel sur ce qui se passe à Brasles (alerte météo, travaux, rappel des événements...), téléchargez l'application GRATUITE Panneau Pocket sur votre smartphone ou votre tablette. Choisissez Brasles dans la liste des communes et cliquez sur le cœur pour le mettre en jaune. Vous serez alerté par notification dès la publication de nouvelles informations !



Mairie de Brasles

Nous vous accueillons : **Le lundi / le mercredi / le vendredi de 08h30 à 12h00 - Un samedi sur deux** : de 10h00 à 12h00
Téléphone : 03.23.69.03.06 / E-mail : contact@brasles.fr - Site internet : www.brasles.fr